

INFORMATION / PROGRAMME DETAILLE

Validation des Acquis de l'Expérience

PRESENTATION GENERALE

La VAE permet à toute personne de valider les acquis issus de son expérience et d'obtenir une certification professionnelle reconnue. Certification totale ou partielle pour un diplôme enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

C'est une alternative à la formation professionnelle. C'est une démarche plus rapide et moins coûteuse car souvent prise en charge.

OBJECTIFS

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) offre une occasion unique de renforcer son estime de soi, de trouver une satisfaction personnelle, parfois elle est perçue comme une revanche sur la vie.

Ce processus peut non seulement permettre d'évoluer dans son poste actuel, ouvrant la voie à une meilleure rémunération, mais aussi faciliter l'accès à des promotions ou à de nouvelles responsabilités.

Par ailleurs, cela augmente significativement les chances de décrocher un emploi ou d'obtenir le diplôme nécessaire pour s'inscrire à une formation de niveau supérieur ou pour se présenter à un concours, marquant ainsi une étape décisive dans le développement professionnel et personnel.

LIEU DE LA FORMATION

Nos locaux :

49 boulevard de la liberté à Rennes.

Présentiel, distanciel, hybride.

MODALITES D'INSCRIPTION - PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Après vérification que notre offre correspond à vos attentes :

Inscription en direct via le site
mon CPF :

www.moncompteformation.gouv.fr/

Si prise en charge par un
OPCO / France Travail (AIF) ou
fonds propres de votre entreprise :
faire directement la demande à
l'organisme.

Si diplôme inscrit sur le site de
France VAE, mise en place du
dossier par nos soins.

Si vous optez pour une prise en
charge personnelle, avant toute
inscription, nous vous ferons
parvenir un contrat de formation, le
programme détaillé, le Règlement
Intérieur ainsi que les Conditions
Générales de Vente.

LA VAE : un parcours en 3 étapes

- Dépôt du dossier de recevabilité (Livret 1)
- Rédaction (Livret 2)
- Entretien devant un jury.

PREREQUIS

Statut :

Salarié, Bénévole, Demandeur d'emploi, Proche aidant.

Rapport avec la certification :

Avoir un lien direct entre l'expérience et le contenu de la certification souhaité. Il est donc crucial de choisir un diplôme, un titre ou une certification qui correspond bien aux compétences développées au cours de l'expérience professionnelle.

Documentation et preuves :

Le candidat doit être en mesure de fournir des preuves de son expérience et de ses compétences. Cela inclut des documents officiels (contrats de travail, attestations de l'employeur, etc.), mais aussi toute autre forme de preuve tangible de l'expérience acquise (rapports de projet, témoignages, réalisations concrètes, etc.).

Engagement dans le processus :

La VAE demande un engagement personnel conséquent de la part du candidat. La constitution du dossier (Livret 2), dans lequel le candidat doit décrire en détail ses expériences et compétences, et la préparation de l'entretien avec le jury sont des étapes exigeantes.

Finance :

Bien que la VAE elle-même puisse être prise en charge par différents dispositifs de financement (France VAE, CPF, plan de développement des compétences de l'employeur, etc.), il est important de se renseigner sur les coûts potentiels, notamment ceux liés à l'accompagnement, qui peut s'avérer précieux pour réussir.

Choix de l'organisme certificateur :

Le candidat doit s'adresser à l'organisme qui délivre la certification visée. Chaque organisme a ses propres procédures et peut avoir des exigences spécifiques.

Matériel :

Avoir accès à un ordinateur portable et une connexion Internet

CONTENU DE L'ACCOMPAGNEMENT

Avant de prendre tout engagement, il est essentiel de procéder à un **échange**, que ce soit en présentiel ou à distance. L'objectif principal est de s'assurer que la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) constitue l'outil le plus adapté au regard de l'objectif poursuivi.

Nous offrons un support dans la **rédaction du Livret 1**, une étape menant à l'acceptation de votre projet. Suite à l'approbation de votre dossier par l'organisme délivrant le diplôme visé, nous vous accompagnons également dans l'**élaboration du Livret 2**, en fournissant une aide précieuse pour sa rédaction.

En plus de l'assistance à la rédaction, notre service comprend une **préparation détaillée à l'épreuve orale**, suivie d'un débriefing immédiat pour discuter des points forts et des axes d'amélioration.

Livret 1 : Dossier de Recevabilité

Ce premier livret vise à établir l'éligibilité du candidat à la VAE. Il comprend :

- Informations personnelles et professionnelles.
- Détail des expériences professionnelles et formations.
- Justificatifs d'activité attestant des compétences et expériences.

Livret 2 : Dossier de Validation

Après validation du Livret 1, le candidat élabore le Livret 2, centré sur :

- Description précise des activités professionnelles et compétences acquises en lien avec le diplôme visé.
- Analyse critique des expériences et réflexion sur l'évolution des compétences.
- Preuves concrètes des compétences via documents supports et exemples.

Préparation à l'oral

Assistance via une "Trame de présentation" pour structurer votre exposé. Inclus mise en situation réelle, débriefing à chaud et coaching sur les compétences transversales (soft skills).

MOYEN ET METHODES PEDAGOGIQUES

Clarifier les attentes pour orienter précisément le candidat,

Offrir un soutien continu pendant la période de préparation, en encourageant notamment le travail d'écriture pour exprimer clairement les compétences et les expériences,

Aider le candidat à articuler sa pratique professionnelle, à analyser en profondeur les situations de travail vécues, à prendre du recul sur ses expériences, et à structurer ses idées de manière cohérente,

Renforcer la motivation à travers des feedbacks constructifs en fonction des difficultés rencontrées,

Préparer le candidat à sa présentation devant le jury, en peaufinant à la fois le fond et la forme de sa communication,

Proposer un débriefing à chaud après l'entretien avec le jury pour évaluer les points forts et les axes d'amélioration.

PROFIL DE L'ACCOMPAGNATRICE



Après une carrière en tant qu'Expert-Comptable / Commissaire aux comptes puis de Directrice Administrative, Financière et Ressources Humaines,

Véronique Cognault s'est orientée vers le coaching professionnel.

Obtention en 2020 du titre de **coach professionnel** (titre inscrit au **R.N.C.P** Niveau II par arrêté publié au J.O. du 07/06/2016 Code NSF 315 et Niveau 6 (Nomenclature Europe)),

Spécialisation de coach en entreprise et en **transition de carrière** auprès de l'Ecole Supérieur de Coaching et **certification pour accompagner la sécurisation des parcours professionnels ICS** ® Niveau 2 (Code NSF : 413, Formacode : 15054).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation à chaud de la satisfaction stagiaire

Evaluation à froid auprès du commanditaire

Evaluation à froid du stagiaire

DUREE

Selon le mode de financement, l'accompagnement peut aller jusqu'à 34 heures. En plus de l'accompagnement, il faut prévoir du temps de travail personnel (pour une heure de travail avec nous, il faut compter 5 à 6 heures de travail personnel complémentaire).

TARIFS

Fonction du mode de financement et de la durée d'accompagnement qui sera définie avec vous et qui pourra faire l'objet d'un avenant complémentaire.

Prévoir des frais supplémentaires tels que frais demandés par le certificateur, frais de transport, hébergement, restauration

Exemple de valeur pour un accompagnement de 20 heures

2 500 euros auxquels il faudra ajouter des frais supplémentaires (frais de jury ou de dossier) demandés par le certificateur selon le diplôme visé. Jusqu'au BAC + 2, ils sont à ce jour en moyenne de 250€ et le cas échéant des frais de déplacement, restauration, hébergement.

En cas de prise en charge par le participant à titre personnel, possibilité de règlement en plusieurs fois sans frais (contactez-nous pour plus de renseignements).

MODALITÉS TECHNIQUES

En cas d'accompagnement en distanciel : Utilisation d'outil tel que Teams. Lien envoyé la veille de la formation.

MODALITÉS D'ASSISTANCE TECHNIQUE

L'accompagnatrice est joignable au 06 74 68 09 05 en cas de problèmes de connexion.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Tout sera mis en œuvre pour faciliter l'accès à la VAE aux Personnes en Situation de Handicap.

Nous contacter afin d'analyser votre besoin de compensation et mettre en place des démarches répondant aux exigences.

La prestation peut également être réalisée à distance avec un système de visio-conférence.

Référent Handicap : Véronique Cognault
06.74.68.09.05 -
cognault.veronique@gmail.com

PROGRAMME DETAILLE

De l'accompagnement V.A.E.

Durée entre 15 et 30 heures (Financement par France VAE).

Entretien préliminaire avant tout engagement

Objectif : Présentation mutuelle / Connaissance du projet du candidat / Analyse du besoin / Questionnaire spécifique d'analyse du besoin d'un candidat PSH / Informations génériques sur la VAE / Informations spécifiques sur la V.A.E au sein de E.R.E. Coaching et Hypnose / Présentation et remise des documents précontractuels / Demande d'aide et /ou mise en place d'aides spécifiques pour un candidat PSH.

PHASE I : Le livret I

Durée de 1 à 4 heures.

Objectif : Présentation du parcours VAE / Re-validation du diplôme identifié à l'occasion de l'entretien préliminaire / Aide ou rédaction du livret 1 (si parcours via France VAE) pour dépôt.

Après réception par le certificateur de la notification de décision de recevabilité : déclaration RECEVABLE

PHASE II : Le livret II

Durée totale de 13 à 20 heures à raison en moyenne d'une séance toutes les 2 à 3 semaines.

Objectif : Rappel des engagements réciproques / Réalisation du planning prévisionnel / Présentation du livret 2 et du référentiel du diplôme / Accompagnement dans la réalisation du livret II.

Dépôt du livret II en fonction des dates prévues par le certificateur

PHASE III : Préparation de l'oral

Durée totale de 2 à 10 heures pour un total de 2 à 10 séances

Objectif : Présentation des attendus / Travail spécifique sur comment se présenter ? / Entraînement aux questions potentiellement posées par le jury.

PHASE IV : Débrief à chaud après réalisation de l'oral

Objectif : Echange et retour.